

PARCOURS D'ETUDES 2017-2018  
HISTOIRE DE LA MUSIQUE- ETUDE CHRONOLOGIQUE ET SYNTHETIQUE  
DES GRANDES PERIODES

**CATEGORIE**

Discipline complémentaire imposée ou optionnelle

**PROFESSEUR**

Florence BADOL-BERTRAND

Horaire : lundi 14h-17h, salle Emmanuel

**DUREE DES ETUDES**

2 ans

3 heures hebdomadaires

**OBJECTIFS ET CONTENU**

Proposer une perception large et synthétique de l'évolution de la musique occidentale du chant grégorien à nos jours.

Étude de l'esprit des grandes périodes : Moyen Âge, Renaissance, Baroque, Classicisme, Romantisme, Postromantisme et XX<sup>e</sup> siècle.

Travaux pratiques de rédaction, d'exposés et de recherche (connaissance des principaux outils de recherche bibliographique, études de sources, initiation à la paléographie...).

**MODALITÉS D'ENTRÉE**

Ce cours est ouvert à tous les élèves du Conservatoire (dans la limite des places disponibles). Il est obligatoire pour les élèves du Cycle préparatoire en musicologie. Il est l'une des disciplines complémentaires imposées du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie conférant le grade de master (Cf. parcours d'études du cycle supérieur de musicologie).

**CONTROLE CONTINU**

- Des travaux oraux : exposés en classe, médiations (présentations de concerts, animations scolaires, concerts-lectures...)
- Des travaux écrits : commentaires d'écoute, fiches de lecture, rédaction de notes de programme, exercices de paléographie...)
- Des dissertations (pour les élèves du cycle préparatoire de musicologie en première année)
- La réalisation d'un mémoire (pour les élèves du cycle préparatoire de musicologie en deuxième année et pour les élèves du cycle supérieur de musicologie en Analyse théorique et appliquée et en Métiers de la culture musicale).

**EXAMEN FINAL**

**Élèves en cycle préparatoire de musicologie**

Épreuves écrites :

- 3 commentaires d'écoute chacun diffusé deux fois (une note sur 30), durée : 3h
- 1 dissertation (une note sur 30), durée : 4h

Épreuves orales :

Élèves de 1<sup>re</sup> année : (mise en loge 45 min. + oral 45 min.)

- une question de cours tirée au sort à partir d'une liste d'intitulés (entre 9 et 12) donnée un mois avant l'examen,
- un exposé sur un sujet libre en rapport avec le programme de l'année, fixé en accord avec le professeur,

Élèves de 2<sup>e</sup> année : (mise en loge 45 min. + oral 45 min. + présentation mémoire 45 min.)

- une question de cours tirée au sort à partir d'une liste d'intitulés (entre 9 et 12) donnée un mois avant l'examen,
- un exposé sur un sujet libre en rapport avec le programme de l'année, fixé en accord avec le professeur,
- présentation du mémoire : exemplaire du mémoire à remettre 3 semaines avant la date de l'oral.

### Élèves en Cycle supérieur de musicologie

Épreuves écrites :

- 3 commentaires d'écoute (chacun diffusé deux fois) (une note sur 30), durée : 3 h

Épreuves orales : (mise en loge 45 min. + oral 45 min. + présentation mémoire 45 min.)

Les épreuves sont de nature identique pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> année.

- une question de cours tirée au sort à partir d'une liste d'intitulés (entre 9 et 12) donnée un mois avant l'examen,
- un exposé sur un sujet libre en rapport avec le programme de l'année, fixé en accord avec le professeur,
- présentation sous certaines conditions d'un mémoire (un seul durant les deux années) : exemplaire du mémoire à remettre 3 semaines avant la date de l'oral.

La réalisation d'un mémoire dépend de la répartition des travaux de recherche réalisés dans les disciplines principales du cycle supérieur de musicologie et concernent essentiellement les élèves en Analyse théorique et appliquée et en métiers de la culture musicale. Cf. Parcours d'études du Cycle supérieur de musicologie : « Le diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie conférant le grade de master est délivré après cinq années maximum lorsque l'élève a réalisé au moins trois mémoires (validés dans les disciplines principales ou optionnelles) ».

L'année de réalisation et de soutenance sera choisie en concertation préalable avec le professeur, en début de cursus.

### Elèves en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycles supérieurs ou en cycle supérieur des disciplines instrumentales ou vocales, d'écriture, de composition, de direction d'orchestre ou de formation supérieure aux métiers du son :

Épreuve écrite :

- 3 commentaires d'écoute (chacun diffusé deux fois) (une note sur 30), durée : 3h

Épreuves orales : (mise en loge 45 min. + oral 45 min. + présentation mémoire 45 min.)

Les épreuves sont de nature identique pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> année.

- une question de cours tirée au sort à partir d'une liste d'intitulés (entre 9 et 12) donnée un mois avant l'examen,
- un exposé sur un sujet libre en rapport avec le programme de l'année, fixé en accord avec le professeur,
- en option : présentation d'un mémoire (un seul durant les deux années). La réalisation d'un mémoire n'est pas obligatoire. Si un mémoire est réalisé dans le cadre de ce cours et s'il est évalué en fin d'année, il peut être validé au titre du travail d'étude personnel (TEP) après un dépôt auprès de la commission de validation des acquis antérieurs (VAA).

L'année de réalisation et de soutenance sera choisie en concertation préalable avec le professeur, en début de cursus (noté sur 120 : une note sur 60 du professeur et une note sur 60 du jury). L'exemplaire du mémoire sera à remettre 3 semaines avant la date de l'oral.

### **RECOMPENSES**

Certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

Chaque année est sanctionnée par une mention correspondant à des points :

Assez Bien = 1 point, Bien = 2 points, Très Bien = 3 points.

Le cumul des mentions donne lieu au barème suivant :

Certificat mention TB = 5 ou 6 points / B = 3 ou 4 points / AB = 1 ou 2 points.

**CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

PARCOURS D'ÉTUDES 2017-2018 | HISTOIRE DE LA MUSIQUE - ETUDE  
CHRONOLOGIQUE ET SYNTHETIQUE DES GRANDES PERIODES

Les titulaires de ce Certificat (mention B ou TB) peuvent être dispensés, s'ils le souhaitent, de l'épreuve de commentaires d'écoute lors de l'admissibilité du concours d'entrée en Esthétique, en Métiers de la culture musicale et en Histoire de la musique (cycle supérieur de Musicologie).